



**Compte-rendu de la rencontre de membres du conseil  
d'administration de l'association des riverains VYF  
avec les représentants de la Mairie des Ulis  
du 09 janvier 2020**

<b>Participants</b>	<b>Mairie des Ulis :</b> - Monsieur Sylvain Fiot, Directeur des Services Techniques, - Madame Marine Ramond, Responsable de l'Assainissement, <b>VYF :</b> - Danielle Courteau, Danielle Farret, Pierre Farret, André Loie,	<b>Lieu</b>  Mairie des Ulis
<b>Excusés :</b>	Michel Bignard, Antoine Sotty, Sylviane Vlachos.	

**Objet de la rencontre :**

La rencontre a eu lieu le 09 janvier 2020, de 14h à 15h, à la Mairie des Ulis.

Elle fait suite à la réunion tenue dans les mêmes conditions avec Monsieur Hervé Lefort, Élu chargé de l'Environnement, et Monsieur Ernst, Directeur des Services Techniques, parti depuis à la retraite, le 15 décembre 2018.

Afin de faire le lien avec cette réunion du 15/12/2018, nous en avons mis le compte-rendu en annexe ci-après.

La présente réunion du 09 janvier a permis de se présenter et de procéder à un échange de vue sur les problématiques de l'eau actuellement rencontrées par la Commune des Ulis, au regard des préoccupations de VYF dans le domaine de l'eau, notamment ;

- Le transfert de compétences à la CPS au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- L'assainissement,
- Le ruissellement,
- L'eau potable.

**1) Le transfert de compétences à la CPS au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Ce transfert concerne l'assainissement communal et le ruissellement, transférés à la CPS à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la présente année (Loi Maptam, loi Notre, compétence GEMAPI).

La gestion de l'eau potable, anciennement déléguée directement par la Commune à Suez, est déjà gérée par la CPS (avec délégation à Suez) depuis 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Concernant l'assainissement et le ruissellement, la CPS a désormais pour rôle de collecter les données et actions entreprises par les communes (SDA entre autre), et de mettre en place la gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Le mode de prises en charge s'il est maintenant central, permet la délégation au SIAHVY dans le cadre de certaines études, des projets, voire l'assainissement comme le faisait les communes. A noter que quelques communes du Bassin Versant avaient déjà complètement délégué cette mission au syndicat.

Suite à la question de VYF sur sa mise en œuvre et le rôle des Communes, Monsieur Fiot, souligne la difficulté à mettre en place une équipe CPS à partir des compétences actuelles, qui sont constituées d'une 'myriade' de temps affectés à ces tâches dans les 26 Communes. Il a de ce fait été décidé par la CPS, en accord avec les Communes, que celles-ci continueront dans l'immédiat à prendre en charge les tâches actuelles, en attente de la constitution progressive d'une équipe de spécialistes à la CPS.

## 2) L'assainissement

Le tour d'horizon montre peu de problèmes majeurs en raison du caractère relativement jeune du réseau communal âgé de 40 à 50 ans :

- Les non conformités de branchement au réseau communal sont détectées à chaque vente de maison individuelle, et en principe, inexistantes ou facilement détectées pour les immeubles. Il n'y a pas de contrôles systématiques.
- Un diagnostic d'ensemble a été réalisé sur Courtabeuf au cours des dernières 2/3 années et a donné lieu à un certain nombre de corrections, il en reste cependant encore à corriger.
- Les défauts de réseau dans la descente vers Bures sur la pente de la Départementale 188 vers le rond point du Bois Marie ont été corrigés de même la séparation eau pluviale et eaux usées du réseau a été restaurée. Ils étaient générateur de mauvaises odeurs, ceci en liaison avec les services de la commune de Bures, et l'intervention de VYF dans son rôle d'alerte. Dans ce cadre un mauvais branchement a été découvert sur Bures : inversion des raccordements du réseau des eaux usées et eaux pluviales du Pole Nord nouvellement construit, à ce jour toujours pas corrigé.

## 3) Le ruissellement

Nous ne reprenons pas ici l'organisation générale du réseau d'eaux pluviales et des bassins, exposée dans ses grandes lignes dans le compte-rendu ci-après en annexe.

Les quelques points évoqués ont été les suivants :

- Pas de grands projets immobiliers ou de constructions individuelles importantes génératrices d'imperméabilisation,
- Quelques réalisations ponctuelles de 'dés-imperméabilisation' (parkings par exemple) toutes les fois que c'est possible,
- Nouvelle réglementation bien appliquée par le SIAHVY,
- A noter la requalification des « noues » tout le long de l'axe Nord.
- Le Bassin de Saint Jean de Beauregard est maintenant la propriété du SIAHVY.

L'étude du « Schéma Directeur de Ruissellement » que VYF demande depuis longtemps, en raison des débordements de toute nature en cas d'orage important, devrait être engagée dès cette année par la CPS. La ville des Ulis devrait normalement y être associée.

## 4) L'eau potable

RAS. Voir le compte-rendu ci-après

Un échange de vue très rapide est fait sur la problématique du Plateau de Saclay, et notamment le réseau de descente des EU vers le réseau intercommunal de la vallée à Orsay : VYF indique qu'à sa connaissance le SIAHVY prévoit de réaliser une étude de calibrage du réseau pour en vérifier l'adéquation (information à valider auprès du SIAHVY).

VYF remercie vivement Monsieur Fiot et Madame Ramond pour leur accueil sympathique.

**ANNEXE**  
**Compte rendu de la réunion du 15/12/2018**  
**entre les représentants de la commune des Ulis et l'association VYF**

**1) Préalable : Présentation et information rapide sur VYF**

Danielle Farret donne en préalable une information rapide sur les missions de l'association :

- VYF est une association bénévole qui couvre l'ensemble des problématiques liées à l'eau pour Bures et ses Communes environnantes : réunions régulières avec les Élus (Maires, Adjoints, ...), le SIAHVY, et autres organismes concernés par l'eau (*voir le compte rendu détaillé de l'AG annuelle de VYF accessible sur son site WEB*),
- VYF est *membre d'un « Collectif »* qui regroupe les différentes associations existantes le long de l'Yvette. Ceci élargit son rôle à l'ensemble du bassin versant de l'Yvette : *une rencontre avec le Préfet a lieu annuellement.*
- *VYF est membre de l'UASPS et de ENE,*
- *Le site internet de VYF ([www.vyf-asso.com](http://www.vyf-asso.com)) présente les actions de l'Association, et donne des informations de fond sur les principaux sujets traités.*

L'une des préoccupations principales de VYF est l'extension des études et actions actuelles dans le domaine de l'eau aux eaux de ruissellement. Les événements climatiques récents en montrent à chaque fois l'urgence La réalisation d'un Schéma Directeur de Ruissellement, sur le bassin versant du Vaularon, fait actuellement l'objet d'une mise sur pied par le Mairie de Bures et le SIAHVY, en liaison avec le CPS et les différentes communes environnantes dans le futur proche. Cette initiative rentre dans le cadre de la mise en place du PAPI Orge Yvette.

**2) Principales caractéristiques du domaine de l'eau pour Les Ulis**

Ces caractéristiques sont les suivantes :

- **Eaux pluviales**

La gestion des eaux pluviales des Ulis a été déterminée par l'existence d'une ligne de crête séparant pratiquement par son milieu la ville en une partie nord descendant vers Bures et Orsay, et une partie sud descendant vers l'Orge. Ceci a conduit à la réalisation de deux grands bassins, l'un au Nord, peu capacitaire, et l'autre au Sud, représentant un volume global de 75 000 m<sup>3</sup>, pouvant monter à 225 000 m<sup>3</sup> en capacité totale. Le barrage Sud, situé en réalité pour partie sur Les Ulis et pour partie sur St Jean de Beauregard, est limité par une digue de 19 m de hauteur. Le suivi de ces bassins est actuellement réalisé par la ville.

Ce bassin Sud est précédé par une succession de 2 zones de décantation pour la récupération des boues et de 3 bassins décanteurs alimentant des roselières en aval des bassins. Ces eaux propres sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales provenant de la ville et se déversent dans le ru des Vaux puis la Salmouille à Marcoussis pour rejoindre l'Orge.

Les eaux pluviales et de ruissellement de la zone industrielle, côté Est, se déversent dans les bassins de Villejust.

Les eaux du bassin Nord sont évacuées par surverse dans une canalisation qui longe le Bois Maris par effet gravitaire vers Bures et se jettent dans l'Yvette au niveau du Parc Universitaire de Bures.

Les eaux de la « Queue de l'Oiseau » vont vers 3 petits bassins et sont rejetées vers Orsay.

- **Eaux usées**

Le réseau d'assainissement représente 40km de canalisations. La gestion de l'assainissement fait l'objet d'une régie au niveau de la commune.

L'assainissement des Ulis, ainsi que celui de la zone industrielle, sont pris en charge pour le transport par le SIAHVY et sont traités par le SIAAP de Valenton comme pour la majorité des eaux vannes.

Le réseau nord se dirige vers Bures sur Yvette par effet gravitaire et se jette dans le collecteur Intercommunal droite de L'Yvette

Les eaux usées industrielles font l'objet d'un traitement séparé selon la nature des pollutions (Législation précise) puis transportées par le SIAHVY.

- **Eau potable**

La ville en avait délégué la gestion à SUEZ, dans le cadre d'une concession. Depuis l'entrée de la ville des Ulis dans la Communauté Paris Saclay, conformément à la loi, cette compétence est désormais assurée par la CPS (comme pour les 26 autres communes adhérentes).

Actuellement les Ulis accusent une perte d'eau de 15 % dans les canalisations.

Madame Farret remercie vivement, au nom de l'Association, Messieurs Lefort et Ernst pour leur accueil pour cette première réunion de contact.